

HERAULT**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****I – DENOMINATION, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ**

Mairie d'Aniane
Hôtel de ville
2 rue de la Mairie
34150 ANIANE
Tél. 04.67.57.01.40
Fax : 04.67.57.70.85
Adresse internet : <http://www.ville-aniane.com>
E-Mail : ville-aniane@wanadoo.fr

II – PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure adaptée ouverte. (l'article 146 du Code des marchés publics)

III – OBJET DU MARCHÉ

- a) lieu d'exécution : Commune d'ANIANE
b) nature des prestations : Location d'une unité mobile de filtration d'eau souterraine turbide pour le forage Saint Rome
c) Type de marché de services : Location
d) Durée du marché :
Le marché a une durée initiale de 1 mois.
Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse selon les périodes suivantes :
- Reconduction n°1 : 1 mois
 - Reconduction n°2 : 1 mois
- Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non le marché.

IV – DELAIS D'EXECUTION ET DUREE DU MARCHÉ

Début prévisible des travaux : 1^{er} septembre 2014

V – FORME JURIDIQUE

Entreprise unique ou groupement solidaire.

VI – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VII - VARIANTES

Les variantes sont admises.

VIII – JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Cf. Art 4.1 du règlement de la consultation.

IX – CRITERES D'ATTRIBUTION

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Les critères sont notés sur 100.

Critères	Pondération
1-Valeur technique au vu de la note méthodologique du candidat	40%
2-Délais d'intervention et d'exécution	30%
3-Prix des prestations	30%

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de négocier. En cas de négociations, celles-ci se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Les négociations seront engagées avec tous les candidats ayant présenté une offre régulière, irrégulière ou inacceptable. Seront exclues des négociations les offres inappropriées et hors délai.
- Les négociations seront menées dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures et de traçabilité des échanges. Les négociations se dérouleront dans le strict cadre des critères de jugement des offres.
- l'entité adjudicatrice négociera avec la possibilité d'éliminer les candidats par phases successives en application des critères de jugement des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 142 (renvoyant à l'article 46-I et -II) du Code des marchés publics. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 142 (renvoyant à l'article 46-I et -II) du Code des marchés publics. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

X – MODALITES D'OBTENTION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante (profil d'acheteur) : <https://www.marches-securises.fr>

XI – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE / CONSULTATION DU DOSSIER

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Mairie d'Aniane
Hôtel de ville
2, rue de la Mairie
34150 ANIANE
04.67.57.01.40

M. MAURY (Directeur général des services)
Mail : sg.aniane@gmail.com

Renseignement(s) technique(s) :
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
Direction de l'assistance technique eau
Hôtel du Département
1000, Rue d'Alco
34087 MONTPELLIER CEDEX 4

M. Nicolas Liénart
Tél. 04 67 67 80 28 – 06 89 94 99 15
Mail : nlienart@cg34.fr

XII – RECEPTION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées conformément au Règlement de la Consultation par la poste sous pli recommandé de manière à parvenir au plus tard le **jeudi 21 août 2014 à 16h00** ou remises contre récépissé avant les mêmes date et heure au secrétariat de la :

Mairie d'Aniane
Hôtel de ville
2 rue de la Mairie
34150 ANIANE

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté en inscrivant en haut à gauche de l'enveloppe :

<p><u>OFFRE MARCHE / NE PAS OUVRIR :</u> Commune d'Aniane - Location d'une unité mobile de filtration d'eau souterraine turbide pour le forage Saint Rome</p>
--

Les offres doivent être rédigées en français.

Les offres, par envoi électronique, ne sont pas autorisées.

XIII – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Montpellier
 6 rue pitot
 34000 MONTPELLIER
 FRANCE
 Tél: 04 67 54 81 00

XIV – DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE A LA PUBLICATION CHARGÉE DE L'INSERTION

11 août 2014